



Période de publication : Du : 17/06/2022 Au : 28/07/2022

Client : Commission de la CEDEAO

Type : Avis de Manifestations d'intérêt

INTITULE : Sélection d'un consultant (cabinet) pour l'Elaboration d'une Stratégie de Développement Numérique Dans L'espace CEDEAO

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), représentée par la Commission de la CEDEAO, dans le cadre de ses activités à l'intention d'utiliser une partie de ses fonds pour financer la Sélection d'un consultant (cabinet) pour l'Elaboration d'une Stratégie de Développement Numérique Dans L'espace CEDEAO.

2. L'objectif général de la présente mission est d'élaborer une stratégie à moyen terme visant à développer le secteur du numérique dans l'espace CEDEAO, pour qu'il serve de catalyseur au développement socio-économique. Cette stratégie doit tenir compte du contexte socio-économique actuel des différents Etats membres, s'appuyer sur les progrès réalisés dans l'exécution de la stratégie des TIC de la période 2018-2023 et tirer parti des développements technologiques actuels et des possibilités qu'ils offrent.

3. Tâches et responsabilités du cabinet de consultants :

1. Procéder à un examen de la mise en œuvre de la stratégie de la CEDEAO en matière de TIC, pour la période 2018-2023, dans le but d'en dresser les acquis par rapport à l'objectif visé, tout en identifiant les défis spécifiques et les enseignements tirés pour l'avenir ;
2. Effectuer une analyse de l'environnement technologique pour identifier les questions d'actualité à traiter dans le secteur de l'économie numérique, tout en faisant également référence aux stratégies documentées d'autres organes auxquels appartiennent également les États membres de la CEDEAO, à l'instar de l'UIT, de l'Union africaine, etc., ainsi que les initiatives en cours dans les différents Etats Membres pour un alignement ;
3. Proposer une orientation stratégique pour le secteur du numérique afin de l'aligner sur les aspirations de la Vision 2050 de la CEDEAO et de contribuer à la réalisation de la vision, tout en proposant un délai approprié, situé entre 4 et 5 ans, pour la mise en œuvre de cette orientation stratégique ;
4. Proposer des programmes et des projets réalisables, avec des responsabilités clairement définies et dont la mise en œuvre contribuerait à la réalisation des objectifs de la stratégie, en veillant à définir les niveaux de priorité correspondants, pour tenir compte des besoins de la communauté et Fournir une estimation du coût d'exécution du plan d'action proposé ;
5. Identifier les opportunités de collaboration intersectorielle efficace, propres à assurer un impact optimal de la stratégie dans le contexte socio-économique plus large et Identifier les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

4. La durée totale de la mission est de vingt-quatre (24) semaines.

5. **La Commission de la CEDEAO invite les cabinets de consultants à soumettre leurs candidatures pour les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés, éligibles et qualifiés doivent fournir des informations complètes sur leurs qualifications et expérience, et démontrer qu'ils remplissent les conditions requises pour fournir ces services. Les critères fixés pour la présélection sont les suivants : (a) Expérience générale dans l'élaboration de stratégies au cours des 10 dernières années (2012 - 2021) ; (b) Devra justifier de l'exécution d'au moins deux (2) missions similaires relatives à l'élaboration de stratégie visant à développer le secteur du numérique pour les Organisations Internationales / Nationales de Renoms OU pour les projets financés par les Donateurs au cours des 10 dernières années (2012 - 2021) ; (c) Devra justifier de l'exécution d'au moins une (1) mission similaire (élaboration de stratégie visant à développer le secteur du numérique) dans la région de la CEDEAO au cours des 10**



dernières années (2012 - 2021); (d) Liste du personnel clé approprié pour la mission (Liste et qualifications) ; (e) Devra justifier de la disponibilité de staffs capable de produire des rapports et autres documents pertinents en Français et en Anglais.

NB : Pour ce qui concerne les critères susmentionnés, les cabinets concernés doivent pouvoir fournir des éléments concrets et des références détaillées permettant d'étayer les affirmations concernant leur expérience, leurs capacités, les missions similaires exécutées, etc. Chaque référence (expérience) devra être résumée sur une fiche de projet avec toutes les pièces justificatives pertinentes indiquant les coordonnées des autorités contractantes ou du client afin de faciliter la vérification des informations fournies. Pour chaque projet de référence, les consultants doivent soumettre des extraits de contrats (page de couverture avec le titre et page avec les signatures) OU une Attestation de Bonne Exécution OU un Certificat d'Achèvement.

Les cabinets de consultants intéressés sont fortement encouragés à soumettre leur candidature dans le cadre d'un consortium ou d'un partenariat pour renforcer leur profil général et leurs chances.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte, ainsi que la procédure de sélection, seront conformes aux Règles et Procédures de la CEDEAO en matière d'utilisation de Consultants" (Code des Marchés de la CEDEAO), disponibles sur son site web : <http://www.ecowas.int>. **La procédure à suivre sera celle de la méthode de sélection basée sur la Qualité et le Coût et une liste restreinte des six (6) cabinets** présentant les meilleurs profils et ayant fourni toutes les pièces justificatives requises, sera établie pour un examen plus approfondi, après la manifestation d'intérêt. Par ailleurs, les cabinets faisant partie d'un réseau international doivent soumettre un seul dossier de manifestation d'intérêt au nom du réseau.

7. Les cabinets de consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations et clarifications aux adresses emails indiquées ci-dessous, durant les jours et heures ouvrables : du **lundi** au **vendredi, de 9 heures à 16 heures (GMT +1), Heure du Nigeria** : sbangoura@ecowas.int with copy to procurement@ecowas.int ; rkoffi@ecowas.int ; ikkamara@ecowas.int ; mamoa@ecowas.int

NB : Les cabinets intéressés sont invités à prêter une attention particulière aux dispositions de l'**article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO ("Infractions commises par les Candidats, les Soumissionnaires et les Adjudicataires")**, fournissant des informations sur les pratiques de corruption ou de fraude dans le cadre de la concurrence pour l'obtention ou l'exécution d'un marché. Ils sont également invités à se référer aux informations concernant spécifiquement les conflits d'intérêts liés à la présente mission, conformément aux dispositions de l'**article 119 du Code des marchés de la CEDEAO**.

8. Les manifestations d'intérêt devront être soumises dans des enveloppes scellées (**1 original signé et 3 copies**) et portant clairement la mention « **Sélection d'un consultant (cabinet) pour l'Elaboration d'une Stratégie de Développement Numérique Dans L'espace CEDEAO** ». Les manifestations d'intérêt doivent parvenir à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **Jeudi , 28 Juillet 2022 à 11 heures (GMT+1), Heure du Nigeria**.

Pour livraison en personne ou par courrier recommandé à :

Division Passation des Marchés
Direction de l'Administration Générale,
1er Etage du Siege de la Commission de la CEDEAO,
Plot 101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, Abuja, NIGERIA.

9. Les langues de travail sont le **Français et l'Anglais**. La manifestation d'intérêt sera soumise en langue **Française ou Anglaise**.



Le Commissaire chargé de l'Administration générale et des Conférences